

**PÔLE INGENIERIE  
ET GESTION TECHNIQUES**

DAPEV/Energies  
☎ : 02.90.74.74.85  
☎ : 02.90.74.74.38

Affiché le 19 12 2018

Envoyé en préfecture le 18/12/2018

Reçu en préfecture le 18/12/2018

Affiché le

ID : 056-215600834-20181213-D201812008-DE

**CONVENTION PLURIANNUELLE DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE**

**COMMUNE D'HENNEBONT**

**ENTRE :**

LORIENT AGGLOMERATION dont le siège est situé Esplanade du Péristyle, CS 20001, 56314 LORIENT Cedex, représentée par son Président, Monsieur Norbert METAIRIE.

Ci-après désignée « LORIENT AGGLOMERATION »,

**Et**

La commune d'HENNEBONT dont le siège est situé 13 Place Maréchal Foch 56700 HENNEBONT représenté par son Maire, Monsieur André HARTEREAU.

Ci-après désignée par « La commune »,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

**PREAMBULE :**

La maîtrise des consommations et dépenses énergétiques et d'eau représente un enjeu important dans les communes quelle que soit leur taille.

Leur intérêt à économiser est tout aussi important, étant donné le contexte actuel d'augmentation du coût des énergies, de recherche d'efficacité et de lutte contre l'émission des gaz à effet de serre.

La mise en place d'une plateforme de services de Conseil en Energie Partagé au profit des communes de l'agglomération, comme le permet l'article 4 des statuts de LORIENT AGGLOMERATION, conformément aux dispositions de l'article L5211-56 du CGCT, concourra à atteindre ces objectifs et à les pérenniser dans le temps.

Selon les préconisations de l'ADEME, un Conseiller Energie peut travailler sur un total de population d'environ 50 000 habitants.

**ARTICLE 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'intervention de LORIENT AGGLOMERATION auprès de la commune dans le cadre du service appelé Conseil en Energie Partagé (CEP).

## **ARTICLE 2 : Champ d'application**

En amont et parallèlement aux prestations des bureaux d'études, le Conseiller Energie accompagne tout au long de l'année la commune pour l'optimisation de ses consommations et dépenses d'énergies et d'eau.

D'autre part, il a vocation à s'adapter aux demandes spécifiques de chaque commune.

Cette mission se décline suivant trois axes principaux :

- 1) Suivi des consommations et dépenses d'énergies et d'eau du patrimoine communal (bâtiments, éclairage public),
- 2) Optimisation du fonctionnement des installations avec proposition d'un plan d'actions hiérarchisées et chiffrées visant à la réduction des consommations et dépenses d'énergies et d'eau de la commune,
- 3) Accompagnement de la commune pour ses projets de construction ou de réhabilitation d'équipements sur le volet énergétique et pour le développement de la production d'énergie renouvelable sur son territoire.

## **ARTICLE 3 : Engagement de LORIENT AGGLOMERATION**

Un technicien énergie réalise, auprès de la commune, une mission de Conseil en Energie Partagé. Dans ce cadre, il assure les tâches suivantes :

### **1) Suivi des consommations et dépenses d'énergie de la commune :**

- met gratuitement à disposition le logiciel de suivi des consommations et des dépenses énergétiques VERTUOZ (selon modalités de l'ADEME détentrice des licences d'utilisation) pour la consultation des consommations et dépenses d'énergies et d'eau du patrimoine à étudier,
- crée le patrimoine de la commune sur VERTUOZ,
- réalise la visite du patrimoine communal et la relève des compteurs la première année,
- saisit les consommations d'énergies et d'eau du patrimoine à étudier sur 3 années glissantes pour chaque point de comptage à l'aide du logiciel VERTUOZ. A noter également que la commune peut se charger elle-même de la saisie après formation à l'outil par le technicien CEP,
- prend en compte dans le bilan les conditions climatiques rencontrées sur la période,
- effectue le bilan global des consommations et des dépenses pour chaque année,
- effectue le bilan détaillé des consommations et dépenses par type d'énergie, par point de comptage, par élément de patrimoine et par type d'usage,
- compare les consommations et dépenses entre années pour chaque point de comptage,
- analyse tous les tarifs de fourniture d'énergies et eau et compare leurs prix unitaires,
- compare les ratios communaux avec les moyennes habituellement rencontrées,
- évalue les gains obtenus par la mise en œuvre des prescriptions réalisées (à partir de la deuxième année),
- propose des optimisations tarifaires,
- propose des regroupements de comptages,
- propose un plan d'actions hiérarchisées et chiffrées pour réduire les consommations et dépenses d'énergies et d'eau,
- estime le temps de retour brut de chaque action proposée,
- détecte les dérives de fonctionnement et les erreurs de facturation,
- remet et présente à la commune, chaque année, le rapport complet comprenant le bilan, l'analyse et les prescriptions.

## 2) Optimisation des installations et diminution des consommations :

Pour optimiser le fonctionnement de vos installations, les prestations suivantes peuvent être mobilisées à la demande :

- tournée régulation avec préconisations chiffrées : vérification des régulations (programme horaires, consignes de température, bon fonctionnement des sondes, loi de chauffage...), campagne de mesures de température...
- Tournée ventilation : autodiagnostic, mesures des débits d'air....,
- analyse énergie détaillée de bâtiments avec préconisations : état des lieux du bâti (composition des parois, calcul du U des parois, comparaison avec la RT dans l'existant..) et des équipements techniques (chauffage, ventilation, plomberie et éclairage),
- pré-dimensionnement d'équipements climatiques avant remplacement : analyse du besoin et avis sur le dimensionnement (circulateurs, radiateurs, chaudières...),
- pré-diagnostic eau : relevés des équipements sanitaires, mesure de la pression et des débits, comparaison avec des ratios nationaux et régionaux, préconisations chiffrées et hiérarchisées.

## 3) Accompagnement des projets communaux :

Lorient agglomération peut également vous assister dans vos projets de construction ou réhabilitation de bâtiments et d'équipements sur le volet énergétique et eau.

Les prestations suivantes peuvent être réalisées à la demande de la commune :

- accompagnement à la rédaction des cahiers des charges d'audit de bâtiment, d'étude de faisabilité ou des lots techniques dans le domaine de l'énergie et l'eau,
- assistance technique lors de la construction ou la réhabilitation de bâtiments et d'équipements sur le volet énergétique et eau : avis sur les dossiers techniques transmis par les bureaux d'étude à chaque étape du projet...,
- note d'opportunité sur le bois, le solaire thermique ou le solaire photovoltaïque : évaluation du potentiel et avis sur la pertinence à réaliser une étude de faisabilité,
- mobilisation des aides et financements.

Pour les missions relevant des points précédents 2) et 3) et en fonction du besoin exprimé par la commune, Lorient agglomération transmettra à la commune une estimation du coût de la prestation souhaitée pour avis. La prestation démarrera après accord de la commune.

## 4) Veille technologique et sur les aides financières :

Le Conseiller en Energie Partagé :

- accompagne et informe la commune sur les programmes d'aides financières en faveur des économies d'énergies et la production des énergies renouvelables,
- communique à la commune le retour d'expériences réalisées par d'autres collectivités,
- assure pour la commune une veille sur les techniques et les produits,
- propose des rencontres techniques : actions de formation et de sensibilisation sur la maîtrise des dépenses et consommations d'énergie et d'eau, à l'attention des élus et des personnels techniques de la commune,

## 5) Prêt de matériel :

Lorient agglomération dispose de matériel de mesure : caméra thermique, enregistreurs de température et d'humidité, luxmètre... qui peuvent être mis à disposition de la commune.

Pour le bon déroulement de ces prestations LORIENT AGGLOMERATION s'engage à :

- mettre en place les moyens adéquats pour l'exécution de la présente convention,
- assurer la stricte confidentialité de l'ensemble des informations transmises par la commune.

La convention fera l'objet d'une évaluation annuelle.

#### **ARTICLE 4 : Engagement de la Commune**

La Commune :

- désigne un élu en charge du suivi de l'exécution de la présente convention,
  - o Nom : ..... Tél : ..... Mail : .....
- désigne un responsable technique qui sera le référent et l'interlocuteur privilégié du service Energie de Lorient Agglomération pour le déroulement pratique du CEP sur la commune,
  - o Nom : ..... Tél : ..... Mail : .....
- désigne un responsable administratif qui sera le référent et l'interlocuteur privilégié du service Energie de Lorient Agglomération pour la transmission des factures,
  - o Nom : ..... Tél : ..... Mail : .....
- transmet les informations nécessaires à la réalisation du bilan : les copies des factures d'énergies et d'eau de la collectivité sur trois ans,
- accompagne le conseiller énergie en charge du CEP lors de la visite du patrimoine communal,
- transmet périodiquement les factures d'énergies et d'eau nécessaires à la réalisation du suivi,
- informe des changements de modalités d'abonnements de fourniture d'énergies,
- informe des modifications réalisées sur les équipements et leurs conditions d'utilisation,
- transmet les éléments d'appréciation nécessaires à la mission d'assistance lors de la construction ou de la rénovation de patrimoine ou d'équipements,
- autorise LORIENT AGGLOMERATION à consulter et à importer les factures électroniques des sites internet des fournisseurs d'énergies et d'eau.

#### **ARTICLE 5 : Appui technique de l'ADEME**

Initiatrice de ce concept, l'ADEME apporte un appui technique à LORIENT AGGLOMERATION par la mise à disposition de l'ensemble des outils méthodologiques et informatiques nécessaires à la mise en œuvre du Conseil en Energie Partagé sur notre territoire.

De plus, LORIENT AGGLOMERATION participe au réseau régional, animé par l'ADEME, qui permet de mutualiser les connaissances et compétences des 38 conseillers bretons en énergie partagé.

#### **ARTICLE 6 : Participation financière de la commune**

La mise en œuvre du Conseil en Energie Partagé tel que précédemment décrite est rémunérée en fonction de l'étendue du patrimoine communal au prorata du temps passé tel que déterminé en annexe 1.

Il sera facturé à la Commune un montant correspondant à un forfait de jours d'intervention des agents de Lorient Agglomération multiplié par un coût de journée.

Le coût de journée est calculé sur les bases définies ci-dessous :

- un coût moyen par catégorie est calculé à partir des salaires chargés des agents de catégorie B du Budget Principal de Lorient agglomération,
- à ce coût moyen est appliqué un pourcentage de frais d'encadrement et de frais d'administration générale. Au 31/12/2015, le coût de revient réel est ainsi fixé à 262 €/jour pour un agent de catégorie B.

Les coûts susvisés seront révisés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année sur la base du dernier indice de prix des dépenses communales dit « panier du maire », publié par l'Association des Maires de France (AMF) ou tout autre indice qui s'y substituerait. L'indice de référence du « panier du mairie » s'établit à 143,4 (valeur 2<sup>ème</sup> semestre 2015).

Si la commune opte pour des prestations complémentaires (voir article 2 - points 2) et 3)), elle en fera la demande par courrier ou mail à LORIENT AGGLOMERATION. Cette prestation s'ajoutera alors à la facturation de l'année considérée.

En annexe 1 sont figurés le coût estimatif 2019 ainsi que pour information une projection du coût pour l'année 2020 et 2021 à patrimoine constant.

Le règlement se fait annuellement à la date anniversaire de notification de la convention.

**ARTICLE 7 : Durée -Résiliation**

La présente convention est conclue pour une durée de 6 ans à compter de sa date de notification.  
A l'issue de cette période, elle est tacitement reconductible par périodes de 6 ans maximum.

Elle peut être dénoncée, à tout moment, par chacune des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'issue d'un préavis de 6 mois.

**ARTICLE 8 : Règlement des litiges**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le Tribunal administratif de Rennes.

Fait à....., le

Pour la Commune d'HENNEBONT

Le Maire,

André HARTEREAU

Pour LORIENT AGGLOMERATION

Le Président,

Norbert METAIRIE

PROJET

## ANNEXE 1 : Participation financière prévisionnelle pour la réalisation du CE

Coût réel journalier technicien CEP Lorient Agglomération		Patrimoine d'HENNEBONT - 15 582 habitants	
Coût réel journalier 2019 en €		262,00	
		Nombre de bâtiments	60
		Nombre de postes d'éclairage public	84
		Nombre de véhicules	
		<b>Total éléments de patrimoine 2019</b>	<b>144</b>
Désignation de la prestation		Temps de traitement total en jour pour l'ensemble du patrimoine par prestation	
<b>Suivi des consommations et dépenses d'énergie de la commune</b>			
Saisie des consommations et dépenses énergies et eau sur 1 an pour chaque point de comptage dans le logiciel VERTUOZ.		4	
Visite du patrimoine communal		2	
Vérification et optimisation des contrats de fourniture. Calcul, évolution et comparaison des prix unitaires.		1	
Information sur les dérives et les erreurs de facturation		1	
Evaluation des gains générés par la mise en œuvre des préconisations réalisées par la commune		0,5	
Réalisation d'un bilan détaillé énergies et eau, par point de comptage, par élément de patrimoine et par type d'usage pour les 3 années et préconisations		7	
Présentation du bilan et des préconisations aux élus et services de la commune.		0,5	
<b>Optimiser les installations et diminuer les consommations</b>			
Tournée régulation: campagnes de mesures de température, vérification des régulations...et préconisations chiffrées		<b>Suivant demande de la commune</b>	
Analyse énergie détaillée d'un bâtiment: état des lieux du bâti et des équipements, campagne de mesures (température, éclairage...), thermographie infrarouge ...			
Prédiagnostic eau: relevés des équipements, mesures de pression et débit et préconisations chiffrées			
Prédimensionnement d'équipements lors d'une maintenance préventive ou corrective: analyse du besoin et avis sur le dimensionnement (circulateurs, radiateurs, chaudière...)			
<b>Accompagnement dans les projets de la commune</b>			
Accompagnement à la rédaction des cahiers des charges		<b>Suivant demande de la commune</b>	
Assistance technique lors de la construction ou la réhabilitation de bâtiments et d'équipements sur le volet énergétique et eau			
Notes d'opportunités: bois, solaire thermique, solaire photovoltaïque			
<b>Veille sur les aides financières et sur les techniques</b>			
Accompagnement et information de la commune sur les programmes d'aides financières en faveur des économies d'énergies et la production d'énergies renouvelables.		<b>Inclus</b>	
Fait profiter la commune du retour d'expériences réalisées par d'autres collectivités.			
Veille sur les techniques et produits			
Réalisation d'actions de formation et de sensibilisation des élus et du personnel communal sur la maîtrise des consommations d'énergies et d'eau.			
<b>Prêt de matériel</b>			
Mise a disposition de matériel: caméra thermique, enregistreurs de température....		<b>Inclus</b>	
<b>Total jours</b>		<b>16</b>	
<b>Participation financière prévisionnelle pour la réalisation du Conseil en Energie Partagé année 2019</b>		<b>4 192,00 €</b>	

## ANNEXE 2 : Participation financière prévisionnelle pour la réalisation du

Coût réel journalier technicien CEP Lorient Agglomération		Patrimoine d'HENNEBONT - 15 582 habitants	
Coût réel journalier 2020 en €   262,00		Nombre de bâtiments	60
		Nombre de postes d'éclairage public	84
		Nombre de véhicules	
		<b>Total éléments de patrimoine 2020</b>	<b>144</b>
Désignation de la prestation		Temps de traitement total en jour pour l'ensemble du patrimoine par prestation	
<b>Suivi des consommations et dépenses d'énergie de la commune</b>			
Saisie des consommations et dépenses énergies et eau sur 1 an pour chaque point de comptage dans le logiciel VERTUOZ.		4	
Visite du patrimoine communal		2	
Vérification et optimisation des contrats de fourniture. Calcul, évolution et comparaison des prix unitaires.		1	
Information sur les dérives et et les erreurs de facturation		1	
Evaluation des gains générés par la mise en œuvre des préconisations réalisées par la commune		0,5	
Réalisation d'un bilan détaillé énergies et eau, par point de comptage, par élément de patrimoine et par type d'usage pour les 4 années et préconisations		7	
Présentation du bilan et des préconisations aux élus et services de la commune.		0,5	
<b>Optimiser les installations et diminuer les consommations</b>			
Tournée régulation: campagnes de mesures de température, vérification des régulations...et préconisations chiffrées		<b>Suivant demande de la commune</b>	
Analyse énergie détaillée d'un bâtiment: état des lieux du bâti et des équipements, campagne de mesures (température, éclairage...), thermographie infrarouge ...			
Prédiagnostic eau: relevés des équipements, mesures de pression et débit et préconisations chiffrées			
Prédimensionnement d'équipements lors d'une maintenance préventive ou corrective: analyse du besoin et avis sur le dimensionnement (circulateurs, radiateurs, chaudière...)			
<b>Accompagnement dans les projets de la commune</b>			
Accompagnement à la rédaction des cahiers des charges		<b>Suivant demande de la commune</b>	
Assistance technique lors de la construction ou la réhabilitation de bâtiments et d'équipements sur le volet énergétique et eau			
Notes d'opportunités: bois, solaire thermique, solaire photovoltaïque			
<b>Veille sur les aides financières et sur les techniques</b>			
Accompagnement et information de la commune sur les programmes d'aides financières en faveur des économies d'énergies et la production d'énergies renouvelables.		<b>Inclus</b>	
Fait profiter la commune du retour d'expériences réalisées par d'autres collectivités.			
Veille sur les techniques et produits			
Réalisation d'actions de formation et de sensibilisation des élus et du personnel communal sur la maîtrise des consommations d'énergies et d'eau.			
<b>Prêt de matériel</b>			
Mise a diposition de matériel: caméra thermique, enregistreurs de température....		<b>Inclus</b>	
<b>Total jours</b>		<b>16</b>	
<b>Participation financière prévisionnelle pour la réalisation du Conseil en Energie Partagé année 2020</b>		<b>4 192,00 €</b>	

Coût réel journalier technicien CEP Lorient Agglomération		Patrimoine d'HENNEBONT - 15 582 habitants	
Coût réel journalier 2021 en €		262,00	
		Nombre de bâtiments	60
		Nombre de postes d'éclairage public	84
		Nombre de véhicules	
		<b>Total éléments de patrimoine 2021</b>	<b>144</b>
Désignation de la prestation	Temps de traitement total en jour pour l'ensemble du patrimoine par prestation		
<b>Suivi des consommations et dépenses d'énergie de la commune</b>			
Saisie des consommations et dépenses énergies et eau sur 1 an pour chaque point de comptage dans le logiciel VERTUOZ.	4		
Visite du patrimoine communal	2		
Vérification et optimisation des contrats de fourniture. Calcul, évolution et comparaison des prix unitaires.	1		
Information sur les dérives et et les erreurs de facturation	1		
Evaluation des gains générés par la mise en œuvre des préconisations réalisées par la commune	0,5		
Réalisation d'un bilan détaillé énergies et eau, par point de comptage, par élément de patrimoine et par type d'usage pour les 5 années et préconisations	7		
Présentation du bilan et des préconisations aux élus et services de la commune.	0,5		
<b>Optimiser les installations et diminuer les consommations</b>			
Tournée régulation: campagnes de mesures de température, vérification des régulations...et préconisations chiffrées	<b>Suivant demande de la commune</b>		
Analyse énergie détaillée d'un bâtiment: état des lieux du bâti et des équipements, campagne de mesures (température, éclairage...), thermographie infrarouge ...			
Prédiagnostic eau: relevés des équipements, mesures de pression et débit et préconisations chiffrées			
Prédimensionnement d'équipements lors d'une maintenance préventive ou corrective: analyse du besoin et avis sur le dimensionnement (circulateurs, radiateurs, chaudière...)			
<b>Accompagnement dans les projets de la commune</b>			
Accompagnement à la rédaction des cahiers des charges	<b>Suivant demande de la commune</b>		
Assistance technique lors de la construction ou la réhabilitation de bâtiments et d'équipements sur le volet énergétique et eau			
Notes d'opportunités: bois, solaire thermique, solaire photovoltaïque			
<b>Veille sur les aides financières et sur les techniques</b>			
Accompagnement et information de la commune sur les programmes d'aides financières en faveur des économies d'énergies et la production d'énergies renouvelables.	<b>Inclus</b>		
Fait profiter la commune du retour d'expériences réalisées par d'autres collectivités.			
Veille sur les techniques et produits			
Réalisation d'actions de formation et de sensibilisation des élus et du personnel communal sur la maîtrise des consommations d'énergies et d'eau.			
<b>Prêt de matériel</b>			
Mise a diposition de matériel: caméra thermique, enregistreurs de température...	<b>Inclus</b>		
<b>Total jours</b>	<b>16</b>		
<b>Participation financière prévisionnelle pour la réalisation du Conseil en Energie Partagé année 2021</b>	<b>4 192,00 €</b>		